

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 26 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

**Présents :** Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – M. GROSSO - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ - J. HURTADO – B. DANIS – A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAI – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés :** N. SEDKI par M. ROUVIER – S. BERBEZIER par J. LAFAGE - W. BIGNON par L. FABRE

### 4. Achat parcelle N°EL 51

Le Département de l'Hérault est propriétaire de la parcelle n° EL 51, située avenue de la Gare à Marseillan. Cette parcelle permettrait à terme de prévoir un parking de délestage pour la station balnéaire et de revoir le caractère accidentogène du virage où elle se situe.

Les services des Domaines ont estimé le bien à 29.000 €.

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** l'acquisition de la parcelle EL 51, d'une superficie totale de 1933 m<sup>2</sup> appartenant au département de l'Hérault pour un montant de 29.000 euros, soit un coût au m<sup>2</sup> de 15 euros.

**D'autoriser** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**À L'UNANIMITE**

**Approuve** l'acquisition de la parcelle EL 51, d'une superficie totale de 1933 m<sup>2</sup> appartenant au département de l'Hérault pour un montant de 29.000 euros, soit un coût au m<sup>2</sup> de 15 euros.

**Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

